

SESSION 2018

**BTS ASSURANCE**

**ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ E3**

**EEJMA**

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 3

**Indications de correction**

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigé apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité.

BTS Assurance	ASE3ECO	Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	CORRIGÉ	1/7

À l'aide de vos connaissances et des documents ci-joints, vous répondrez aux questions suivantes :

**1. Identifiez pourquoi l'économie collaborative oblige les assureurs à revoir leur offre de produits.**

**L'objet de la question était de mettre en évidence que l'économie collaborative crée de nouveaux « objets » à assurer. Par rapport aux questions suivantes qui visaient l'économie collaborative comme offrant de nouvelles modalités d'assurance.**

Définition de l'économie collaborative : repose sur le partage et l'usage et non la propriété (*être vigilant à ce qu'il n'y ait pas réduction de l'économie collaborative à la seule assurance collaborative, ni d'amalgame.*)

*Les correcteurs devront veiller à ce que toute idée débouche sur la révision de l'offre produit. Une idée au moins attendue pour les opportunités et une pour les menaces*

Créatrice d'opportunités et de menaces en termes de produits et de processus

- Opportunités (nouveaux besoins, nouveaux risques, nouveaux marchés, nouveaux comportements) : l'assurance de nouvelles activités, nouveaux usages.
  - Exemples possibles : Assurance temporaire, assurance de plateforme collaborative,
  - Donc des opportunités de croissance.
- Menaces :
  - Concilier les obligations de conseil de l'assureur avec la multiplication éventuelle des cumuls d'assurance.
  - Nouveaux entrants, produits de substitution, intensité concurrentielle,
  - Problèmes d'assurabilité des risques émergents (souscription, tarification).
  - Maîtrise de nouveaux canaux de distribution et partenariats.

**2,5 points 0,5 point pour la définition et 4 idées à 0,5 point dont au moins une opportunité et une menace l'idée doit être développée ou illustrée sinon 0,25.**

**2. Présentez les principes des nouvelles formes d'assurance collaborative.**

- Création d'une mutualité par affinité.
- Compensation à l'intérieur de nouvelle mutualité
- Récompense du comportement vertueux. (cf mutuelle à cotisation variable)

BTS Assurance	ASE3ECO	Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	CORRIGÉ	2/7

- Mutualité réassurée par un assureur agréé
- In fine l'assureur porteur de risque, doit répondre aux exigences réglementaires (prudentielles, solvabilité, information et conseil).
- Assurance à bas prix à cause de l'absence de frais (gestion, marketing...)
- Assurance à bas prix à cause de l'absence d'aléa moral
- 2 points : 0,5 point par idée. L'idée doit être développée ou illustrée sinon 0,25.

### 3. Expliquez les conséquences du développement de l'assurance collaborative pour les assurés.

*Ne valoriser que les idées qui débouchent explicitement sur des conséquences pour les assurés.*

- *Conséquences positives pour les assurés des nouvelles mutualités :*
  - *Baisse du prix*
  - *Bénéfice psychologique perçu par l'assuré :*
    - *Aspect communautaire, sentiment d'appartenance*
    - *Aspect anti-système capitaliste.*
    - *Individualisation de ce qu'on paye.*
  - *Avantages du self-care et peer to peer : simplicité , 24/7,*
- *Conséquences négatives :*
  - *Pour les assurés des nouvelles mutualités :*
    - *Obligation de partager des données (personnelles, gps, ...)*
    - *Sélection des risques plus pointue*
    - *Risque d'exclusion*
    - *Risque de résiliation accru*
    - *Offre basique, services et garanties limités*
    - *Accompagnement et conseil de moins bonne qualité*
  - *Pour les assurés de l'assurance traditionnelle :*
    - *Augmentation des tarifs due à l'anti-sélection résultant de la « fuite » des meilleurs risques vers les nouvelles mutualités*

BTS Assurance	ASE3ECO	Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	CORRIGÉ	3/7

2 points : 4 idées à 0,5 point dont au moins une conséquence positive et une conséquence négative. L'idée doit être développée ou illustrée sinon 0,25.

**4. Présentez les différentes stratégies des assureurs pour accompagner le développement de l'assurance collaborative.**

Il existe plusieurs entrées dans le sujet :

- Par les stratégies génériques
- Par le positionnement dans la filière
- Par le positionnement dans la chaîne de valeur de l'activité de l'assurance

*On accepte les idées à tout niveau du moment que le vocabulaire stratégique est correctement mobilisé et que les idées sont argumentées et illustrées*

*Stratégies de croissance :*

- *Interne :*
  - o *Stratégie d'innovation*
  - o *Stratégie de diversification*
  - o *GPEC*
  - o *Développement d'un plan mercatique*
- *Externe :*
  - o *Fusion, acquisition*
  - o *Prise de participation dans l'assurtech*
- *Conjointe :*
  - o *Alliances*
  - o *Partenariats*

*Positionnement dans la filière :*

- *Stratégie d'intégration ou d'externalisation en :*
  - o *Réassurance,*
  - o *L'opération d'assurance (sous sa marque ou en marque blanche),*
  - o *L'offre de plateformes d'assurances peer to peer.*

1,5 points : 3 idées à 0,5 point la stratégie doit être nommée (0,25), développée ou illustrée (0,25) et cohérente avec la question.

BTS Assurance	ASE3ECO	Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	CORRIGÉ	4/7

## 5. Recherchez les limites de l'assurance collaborative.

*Cette question présente certaines redondances avec notamment les questions 2 et 3 : les accepter.*

- Règlementaire :
  - o L'agrément :
    - Les règles de solvabilité/prudentielles exigent d'être adossé à un assureur ce qui entraîne un coût
    - L'agrément a une étendue régionale (UE/passeport européen) donc ne sera pas valable pour une plateforme visant les marchés extra-européens
  - o Ambiguïté du statut de ces plateformes d'assurance peer to peer au regard de la réglementation des intermédiaires
  - o Protection des données personnelles
  - o Taxation de ces contrats ?
- Technique :
  - o Équilibre des mutualités problématiques
    - Absence de lois des grands nombres donc fluctuation de la sinistralité
    - Absence d'historique gênant la tarification
    - Mutualité par affinité entraîne manque de diversification des risques et risques corrélés
  - o Cannibalisation pour les assureurs partenaires de leurs meilleurs assurés
    - Anti sélection
- Commerciale :
  - o Répond mal aux besoins d'information, de conseil
  - o Répond mal aux besoins de personnalisation d'une partie de la clientèle

2 points : 4 idées à 0,5 point dont au moins une règlementaire et une technique. L'idée doit être développée sinon 0,25.

## **PARTIE II : RAISONNEMENT STRUCTURÉ**

**10 POINTS**

**Le renforcement de la réglementation visant à améliorer la protection des assurés constitue-t-elle une menace pour les assureurs ?**

*Plusieurs plans sont évidemment possibles. Les étudiants doivent tenter de répondre à la question en développant une argumentation, c'est-à-dire un ensemble d'arguments organisés dans un ensemble structuré au service d'une conclusion logique.*

*Une liste ou même une présentation détaillée de textes réglementaires n'est pas en soi une réponse à la question posée et n'apporte aucun point. Mais elle ne sera pas sanctionnée en tant que telle.*

BTS Assurance	ASE3ECO	Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	CORRIGÉ	5/7

**La question appelle une réponse qui doit être précisée dans la conclusion.**

## **INTRODUCTION**

- accroche (0,5) (différente de celle qui est proposée dans le sujet) (ex : Trois ans après l'introduction de la loi Hamon, véritable révolution pour les assurés, qui disposent depuis son entrée en vigueur d'une plus grande liberté dans la résiliation de leurs contrats d'assurance de dommages ont été constatées ; ou s'appuyer sur toute autre réglementation : loi Eckhert, assurance emprunteur (amendement Bourquin à la loi Sapin II), DDA, RGPD...)

- définitions : (0,5\*2) consommateurs – réglementation

- problématisation et annonce du plan (0,5): reformulation du problème posé par le sujet, faire apparaître le débat (menace ou opportunité) sans recopier la question du sujet.

Cohérence et structure (1 point) : accepter toute structure cohérente ; la réponse doit être rédigée La cohérence se mesure essentiellement avec la pertinence de la conclusion qui doit être l'aboutissement de l'argumentation.

## **THEME : risques pour les assureurs**

- une augmentation du turnover global des portefeuilles sur le marché (loi Hamon)
- augmentation des frais de gestion due à une intensification de leurs démarches commerciales de prospection, et les coûts de la production.
- un environnement concurrentiel beaucoup moins prévisible qu'auparavant
- obligation de revoir les pratiques, les documents d'informations, les questionnaires de déclaration de risque, les formulaires de « connaissances client » en placements, la protection des données
- coût de la supervision du risque opérationnel (recrutements, processus)
- nécessité de former les réseaux et les collaborateurs aux nouvelles contraintes
- risques juridiques : coût des procédures et des sanctions plus nombreuses
- détérioration de l'image par la médiatisation des actions de groupe et autres procédures

## **THEME : opportunités / nécessité pour les assureurs**

- la réglementation sur la solvabilité protège les assureurs du risque systémique et de leur propre faillite.
- amélioration de l'image de marque : renforcement des comportements conformes à l'éthique, davantage de transparence augmente la confiance des consommateurs
- plus de confiance et plus de fluidité entraînent plus de souscriptions potentielles (croissance du marché)

BTS Assurance	ASE3ECO	Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	CORRIGÉ	6/7

- fidélisation de la clientèle : nécessité de mieux cerner les attentes des consommateurs (questionnaire d'analyse du risque) et de les suivre plus régulièrement pour adapter les garanties (devoir de conseil)
- développement de la médiation pour éviter des actions en justice coûteuses pour les assureurs
- un cadre juridique qui permet le développement de nouvelles pratiques commerciales (digitalisation)
- la facilité de résiliation introduite par la réglementation a permis le développement des comparateurs, source de nouveaux contacts pour les assureurs (meilleure visibilité)
- obligation d'innover et de s'adapter aux meilleures pratiques (benchmarking)
- compétitivité des assureurs à l'échelle internationale (face aux USA, à la Chine ...)
- l'harmonisation des règles européennes met les concurrents à égalité et évite une concurrence déloyale
- ouverture d'un marché européen aux assureurs nationaux

**THEME : justification de cette réglementation malgré ses éventuels inconvénients pour les assureurs, (ou cette réglementation est indispensable)**

- au niveau de l'assuré
  - consommateur partie faible au contrat (non initié)
  - mise en concurrence entraînant :
    - une baisse des tarifs
    - plus de choix
  - consommateur plus éclairé, grâce à plus de transparence (devoir d'information et de conseil)
- au niveau macro-économique
  - création d'un marché de l'assurance européen,
  - indépendance de l'Europe en termes de financement de son économie
  - plus de croissance économique, création d'emplois

BTS Assurance	ASE3ECO	Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	CORRIGÉ	7/7